

**Arrêté portant délégation de fonctions
à un adjoint**

Mme le Maire de la Commune de CHAMPSAC (87),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-23,

Vu le PV du 20 mars 2026 et la délibération 2026/004 en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. WACHENHEIM Charles a été élu 1^{er} adjoint,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de fonctions est donnée à M. WACHENHEIM Charles, 1^{er} adjoint, pour intervenir dans les domaines suivants :

- ❖ Suivi des demandes de travaux concernant l'ensemble des bâtiments publics
- ❖ Suivi et gestion des contrats liés aux bâtiments communaux
- ❖ Gestion de la voirie et de l'assainissement
- ❖ Prise de décision sur les questions importantes liées au fonctionnement de l'école
- ❖ Encadrement du personnel technique

Article 2 :

Dans le cadre de cette délégation, M. WACHENHEIM Charles est habilité à signer tous documents, courriers, arrêtés relatifs aux matières déléguées.

Article 3 :

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 4 :

Le présent arrêté peut être retiré à tout moment.

Article 5 :

Ampliation sera adressée : à M. le Sous-préfet de Rochechouart, à Mme la Responsable du SGC de Saint-Junien, à l'intéressé.

Fait à CHAMPSAC le 25 mars 2026

Mme le Maire,
Émeline GIAMBELLUCO



Certifié exécutoire par le Maire.

Compte tenu de la réception en préfecture le : 26/03/2026.

Et de l'affichage le 26/03/2026.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

087-218703601-20260325-2026A005-AI

Reçu le 27/03/2026